



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres tenue le premier (1^{er}) février deux mille dix-sept (2017), à 16h00, sans avis de convocation, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

SONT ABSENTS : . Patrice Desgagnés, conseiller

Monsieur Patrice Desgagnés, conseiller, est absent et à l'extérieur de la municipalité. Il est de plus en accord avec la présente séance.

Il est de plus constaté, par les présentes, que tous les membres du conseil municipal présents dans la municipalité renoncent à l'avis de convocation.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-02-22- Ouverture de la séance

À 16h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2017-02-23 – Travaux de réfection du réseau routier par le ministère des Transports à l'été 2017

Considérant la programmation des travaux routiers à être réalisés par le ministère des Transports sur L'Isle-aux-Coudres à l'été 2017, soit cinq (5) secteurs à refaire la surface et neuf ponceaux à faire et/ou à refaire;

Considérant que les sommes à investir par le ministère dans les secteurs 2, 3 et 4 de la programmation soumise à la municipalité sont négligeables par rapport au coût total des travaux qui y sont prévus;

Considérant que la municipalité ne connaît pas l'échéancier de la deuxième phase de son réseau municipal d'aqueduc et d'égout;

Considérant que le conseil municipal trouve primordial que le réseau routier de la municipalité soit en bon état de façon à protéger la sécurité des cyclistes venant en grand nombre l'été afin d'y pratiquer leur sport;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proposer au ministère des Transports du Québec de procéder, à l'été 2017, à tous les travaux routiers prévus à la programmation qui a été soumise à la municipalité et qui est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit des travaux permettant de refaire la surface de cinq (5) secteurs et de faire et/ou de refaire neuf (9) ponceaux.

#2016-02-24 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 16h24.

Aucune personne du public n'est présente dans la salle, donc aucune question n'a été posée. La période de questions est fermée à 16h24.

#2017-02-25 – Clôture de la séance extraordinaire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de clôturer la séance extraordinaire à 16h24.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 février 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*.

Dominic Tremblay, maire